



Lors de la plénière de clôture de la session de mars au Sénat, le président Marcel Niat Njifenji a justifié le fait qu'aucune loi n'ait été votée au cours de cette session. Dans un discours bref, il a qualifié cette session de "particulière" en raison du retard pris dans l'élection du président du bureau du Sénat et des membres des commissions.

Le président du Sénat a expliqué que le temps a manqué pour accomplir les missions constitutionnelles de vote de loi et de contrôle de l'action du gouvernement, en raison de l'élection tardive du président du bureau, qui a eu lieu une vingtaine de jours après le début de la session. Ce retard serait dû à l'indisponibilité de Marcel Niat Njifenji, en convalescence en Europe, ainsi qu'au désir du parti majoritaire, le RDPC, de maintenir le président sortant comme candidat.

Les sénateurs se sont donc retrouvés sans activités parlementaires, à l'exception de la prestation de serment des membres du Conseil constitutionnel, en congrès avec l'Assemblée nationale. Marcel Niat Njifenji a souligné que la session de juin s'annonçait chargée, avec notamment le Débat d'orientation budgétaire pour la préparation du projet de loi de finances de l'exercice 2025.

Il convient de noter que c'est la première fois dans l'histoire du Sénat qu'une session se déroule sans activités parlementaires de vote de loi ou de contrôle de l'action gouvernementale. Si en

mars 2023, la session s'était également terminée sans activités, le contexte était différent, les sénateurs étant alors en campagne pour leur réélection et le quorum pour les plénières étant difficile à atteindre.

Cette session blanche suscite des interrogations quant à la capacité du Sénat à remplir ses fonctions constitutionnelles et relance le débat sur la nécessité d'une réforme institutionnelle pour améliorer le fonctionnement de cette Chambre du Parlement.